



Sylvotrophée du Haut-Languedoc

4ème édition dans la partie Héraultaise du Parc – 3 et 4 octobre 2023

Qu'est-ce que ce Sylvotrophée ?

Un concours pour promouvoir la gestion durable des forêts de nos territoires.

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales : produire des bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous, etc. Seule une gestion forestière adaptée est à même de façonner une forêt apte à remplir les multiples rôles qu'on lui attribue.

Le Sylvotrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté ce type de gestion dite multifonctionnelle. Un jury de 6 personnes (notamment des sylviculteurs, écologues et usagers) est constitué afin d'évaluer la qualité de la gestion mise en œuvre, lors de la visite des différentes parcelles candidates, en compagnie du propriétaire et parfois de son gestionnaire. Les observations de terrain et les échanges entre jurés et candidats permettent ainsi d'élire le lauréat du sylvotrophée.





Le sylvotrophée est une action portée par l'IPAMAC et 7 parcs du Massif central.

Les forêts dites anciennes sont des espaces boisés qui ont conservé leur couverture forestière depuis au moins 200 ans, quelle que soit la gestion qui y a été menée. La permanence du couvert forestier permet le maintien d'une biodiversité spécifique (espèces végétales, insectes, champignons, etc.). Ces forêts présentent une valeur écologique importante, mais ont aussi souvent une valeur patrimoniale. Une gestion équilibrée permet de les valoriser au mieux sous tous leurs aspects.

Sylvotrophée 2023 : l'adaptation au changement climatique

En 2023, le concours s'est limité à la **partie héraultaise du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**. Les parcelles candidates devaient en outre répondre au critère suivant : que leur plan de gestion prenne en compte les modifications ultérieures du climat lié aux changements climatiques. Par ailleurs, le propriétaire devait être en mesure de présenter un document de gestion durable pour sa forêt.

Ce sont donc 4 propriétaires qui ont candidaté cette année pour le sylvotrophée :

- Une châtaigneraie privée à Courniou, dont le propriétaire et gestionnaire est Mr Frédéric GLEIZES
- Le groupement forestier de Mauroul, représenté par son cabinet gestionnaire Alcina
- Le groupement forestier des Mazades Seigneuriales de Cousses et Brian, représenté par M. Jean Pierre ROUANET, dont le gestionnaire est également le cabinet Alcina
- Le groupement forestier de Cassagnoles, représenté par Mme Harmonie GONZALES, Mr Cédric CAFFORT et Mr Guy BORIOS, ainsi que leur gestionnaire Mr Franck Poujol (ONF)

Le jury, quant à lui, était composé des personnes suivantes :

- **Sylviculteurs** : Bernard RONCHAUD (Syndicat Fransylva Hérault) et Fabien ROBERT (ONF)
- **Naturaliste** : Marc ETTORE (LPO 34)
- **Usagers** : Lydie LEMOINE (Office de tourisme de la CCMC) et Gaël VERAT (Hérault Sport)

Participaient aussi, pour **l'organisation de la journée**, Camille HAUTEFEUILLE (animatrice de la charte forestière de territoire du Haut-Languedoc, PNR HL) et Jean-Michel d'Orazio (CRPF), ainsi que Laurent COURNAULT (Responsable pôle biodiversité du PNRHL) pour la première visite.

Déroulement des 2 jours de visite :

Le 3 octobre 2023

Le matin, les jurés ainsi que l'équipe d'organisation se sont réunis à la maison du Parc de Saint Pons de Thomières pour faire le point sur le contenu des 2 jours et poser les questions sur le contenu des grilles d'évaluation. L'ensemble des participants sont ensuite partis effectuer leur première visite, dans à la forêt privée de Mr Frédéric GLEIZES, propriétaire et gestionnaire de sa parcelle.



Chataigneraie de Courniou (F. GLEIZES)



Cette forêt de 61 ha, dont 42 Ha gérés, est peuplée en majorité de feuillus, principalement des châtaigniers. Le propriétaire, Mr Gleizes, gère seul sa forêt. Toutefois, il vient de créer, avec d'autres propriétaires de châtaigneraies voisines, une ASLGF afin de regrouper les parcelles de châtaigniers et relancer la production de ce bois imputrescible de classe 4, aujourd'hui délaissé de la construction et des menuiseries malgré sa qualité potentielle.

La parcelle présentée pour le concours fait 2 Ha et est composée essentiellement d'un taillis de châtaigniers, avec également une présence de houx et de frênes. Une belle régénération de frêne est présente grâce à des éclaircies et dépressages réalisés entre 2020 et 2023. En effet, la parcelle était dans une situation sanitaire délicate (quelques individus touchés par le chancre, et autres individus affaiblis par la densité du taillis), et le dépressage a permis de favoriser les individus les plus résistants, puis l'éclaircie a permis l'émergence de la régénération.

Mr Gleizes assure également l'utilité sociale de sa forêt en travaillant avec le lycée forestier pour réaliser les travaux, ce qui permet la formation des futurs exploitants et gestionnaires forestiers du territoire. Les autres usages tels que la promenade et la cueillette de champignons, fréquents sur ses parcelles, sont aussi largement tolérés.

→ Mr Frédéric Gleizes a reçu les encouragements du jury



GF de Mauroul



L'après-midi, le jury a rejoint la forêt du GF de Mauroul à Saint Julien.

Le GF de Mauroul est un groupement composé à 100% de résineux (pins noirs, douglas, cèdres). Le peuplement présenté est une cédraie de presque 15 Ha, plantée dans les années 1970 grâce au financement du Fond forestier national (FFN), sous une gestion initiale en futaie régulière.

L'éclaircie réalisée en 2018 vise à ouvrir le milieu et à faire apparaître de la régénération naturelle. Une nouvelle éclaircie est prévue prochainement pour continuer cette dynamique et gérer le peuplement en gestion irrégulière. Le choix de la gestion irrégulière est peu fréquent pour ce type de peuplement, généralement récolté par une coupe définitive à blanc. L'objectif de cette gestion est d'apporter une diversité d'essences afin de diminuer les risques sanitaires et atteindre un écosystème forestier comprenant une plus grande biodiversité. Cela permet également d'éviter la coupe rase et le retrait total du couvert forestier sur une grande surface.

Ce type de gestion a aussi été choisi, notamment par la commune de Saint Julien, qui fait partie du GF, car celle-ci a conscience de l'enjeu paysager fort de cette forêt située au-dessus du hameau de Mauroul. Le passage d'un chemin de randonnée en bordure de parcelle, clairement indiqué, est aussi pris en compte dans la gestion. Un panneau indiquant l'importance du respect de cette forêt (notamment concernant les déchets) a été installé.

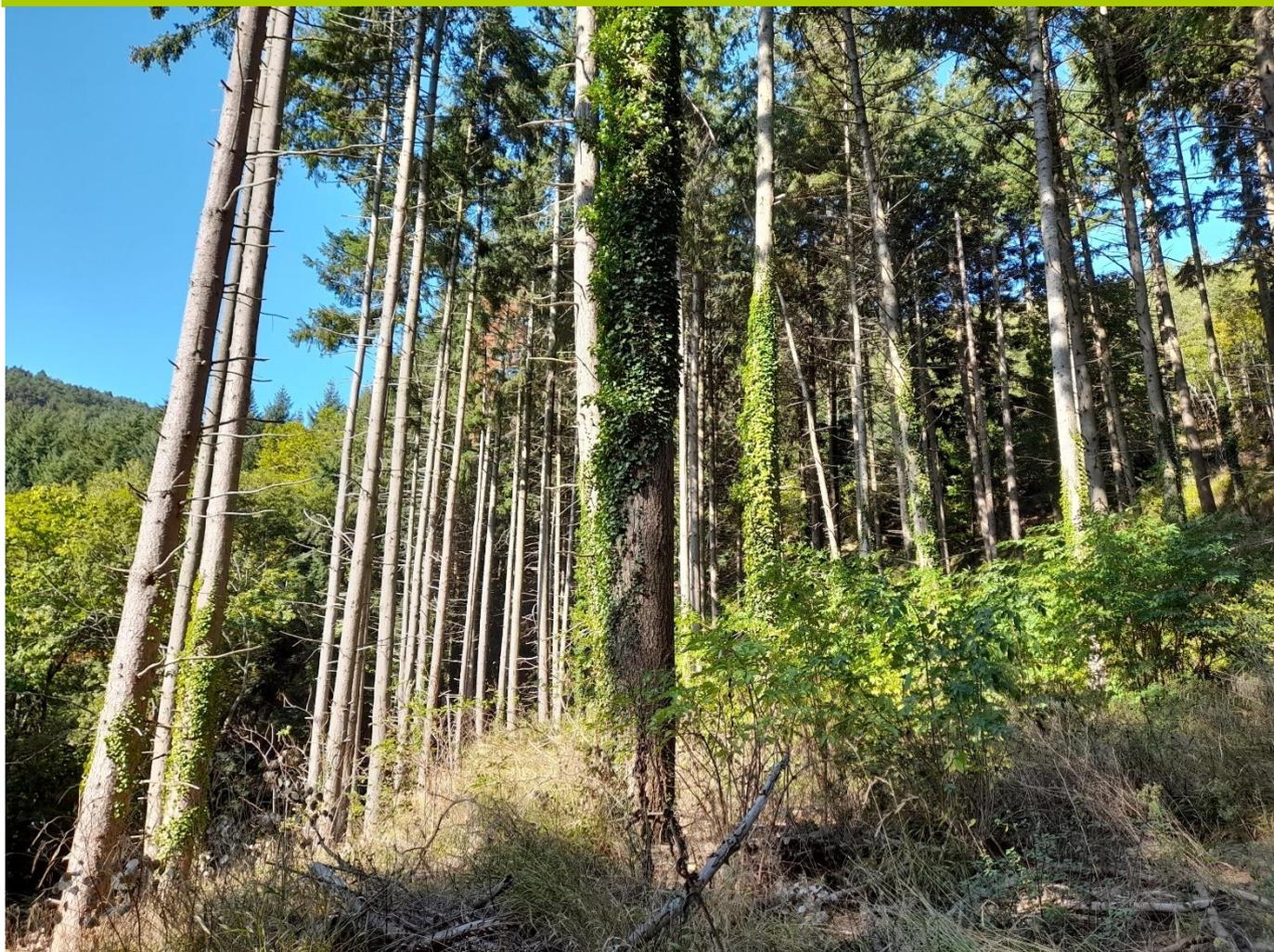
→ Le GF de Mauroul a reçu le Prix de l'Audace



Le 4 octobre 2023 :

Le jury s'est rendu à la forêt du GF de la Mazade Seigneuriale de Cousses et Brian, située près de Rieussec. Il a été accueilli par un représentant du GF, Mr Jean Pierre Rouanet.

GF de la Mazade Seigneuriale de Cousses et Brian



La parcelle présentée est d'une superficie de 4.9 hectares, et est composée en majorité de résineux, accompagnés en sous-étage d'une régénération de feuillus. Ce groupement a la particularité d'être certifié FSC.

Les résineux en place sont des douglas plantés dans les années 1970 (plantation FFN), et gérés initialement en régulier. Ceux-ci avaient été plantés jusqu'au bord de la rivière qui borde le peuplement sur un terrain en forte pente. La parcelle est en zone Natura 2000, et connaît donc des enjeux environnementaux forts, notamment liés à la présence du cours d'eau, recensé comme abritant des écrevisses à pattes blanches, espèces protégées.

La gestion actuelle est en irrégulier. Les derniers travaux, réalisés en 2021, ont permis la coupe des douglas plantés en bord de rivière, afin de la ripisylve feuillues d'origine. Les douglas situés plus en cœur de parcelle ont été éclaircies afin de permettre à la régénération de feuillus de bien s'implanter et d'irrégulariser le peuplement. Les travaux ont été réalisés par abattage manuel puis débardage skiddeur et porteur afin de préserver un maximum les sols dans cette zone particulièrement sensible.

→ Le GF de la Mazade Seigneuriale de Cousses et Brian a reçu le « Coup de cœur du Jury »



GF de Cassagnoles



Dans l'après-midi, le jury a effectué une visite dans le GF de Cassagnoles, accompagné de trois représentants du groupement (Mme Harmonie GONZALES, Mr Cédric CAFFORT et Mr Guy BORIOS), du technicien ONF en charge de la gestion de la parcelle (Mr. Franck POUJOL) et du responsable d'UT Mr Armand ANINAT.

La parcelle présentée fait 8 Ha, au sein d'une forêt de plus de 500 Ha, et était initialement composée majoritairement d'épicéas de Sitka. Ces derniers étaient dans une situation sanitaire difficile, liée notamment à l'épidémie de scolyte, et il a donc été décidé de les couper et de replanter d'autres essences à la place. Aujourd'hui, elle est composée à 60% de résineux et à 40% de feuillus, plantés en mosaïque afin d'assurer un mélange optimal. Les résineux sont des douglas et des cèdres, et les feuillus sont des tilleuls, chênes rouges, robiniers, et érables. Une régénération naturelle de feuillus divers est également présente.

Lors de la plantation réalisée en 2022, le choix a été fait d'impacter le moins possible les sols et la régénération, afin que la végétation présente protège les jeunes plants (de la sécheresse et des ongulés), et que les sols soient protégés contre l'érosion. Une partie de la parcelle a été laissée en libre évolution.

Enfin, au niveau de l'usage social de la forêt, les représentants du GF sont particulièrement impliqués dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière, notamment via la création d'une association nommée « Au cœur del Bosc ».

→ Le GF de Cassagnoles est désigné lauréat du Sylvotrophée 2023